

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré:
Mo
b



12001753

DÉPOSÉ AU GREFFE LE
20-12-2011
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : 0449.155.728
Dénomination

(en entier) : **IMMOFER**

(en abrégé) :

Forme juridique : société anonyme

Siège : 7711 Mouscron (Dottignies), boulevard des Canadiens, 118
(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : MODIFICATION AUX STATUTS - DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR -
NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR**

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le notaire Alain Mahieu à Mouscron en date du treize décembre deux mille onze enregistré deux rôles sans renvoi à Mouscron 2, le quinze décembre deux mille onze, volume 177, folio 70, case 16. Reçu : vingt-cinq euros (25,00 €). Le Receveur (signé) E. DELEERSNYDER Que l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « IMMOFER » ayant son siège à 7711 Mouscron (Dottignies), boulevard des Canadiens, 118 a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée décide que dorénavant les actions et autres titres sont nominatifs ou peuvent adopter la forme dématérialisée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts comme suit, pour les adapter à la résolution prise ci-avant :

Article 8 :

Le texte de cet article est remplacé par le texte suivant :

« Les actions et autres titres sont nominatifs.

Les titres peuvent être dématérialisés de l'accord unanime de tous les actionnaires.

Le titre dématérialisé est représenté par une inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son détenteur auprès d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation.

Il est tenu au siège social un registre des actions et autres titres nominatifs dont tout actionnaire peut prendre connaissance.

Lors d'une inscription dans le registre, il est délivré à l'actionnaire ou au titulaire du titre nominatif un certificat constatant cette inscription. Tous les titres portent un numéro d'ordre.

Le registre des actions et autres titres nominatifs peut être tenu de manière électronique dès que la loi le permet. »

Article 21 : cet article est à supprimer.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission comme administrateur avec effet à compter de ce jour de la société anonyme BAFER, numéro d'entreprise 0444.796.666, ayant son siège à 7711 Dottignies, Boulevard des Canadiens, 118.

L'assemblée décide de nommer comme administrateur, avec effet à compter de ce jour, en remplacement de la société BAFER, la société anonyme CENTER COURT, ayant son siège à 7711 Mouscron (Dottignies), Boulevard des Canadiens, 116, numéro d'entreprise 0462.376.630, qui sera représentée par son représentant permanent, Monsieur Paul LEFERE, prénommé.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Notaire Alain Mahieu

Déposée en même temps :

- l'expédition de l'acte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature